

* le 12 septembre 2023 de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h30
NÉANT

* le 13 septembre 2023 de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30
NÉANT

* le 14 septembre 2023 de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30
NÉANT

* le 15 septembre 2023 de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30
NÉANT

* le 18 septembre 2023 de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30
NÉANT

* le 19 septembre 2023 de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h30
NÉANT

* le 20 septembre 2023 de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30
NÉANT

* le 21 septembre 2023 de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30
NÉANT

* le 22 septembre 2023 de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h00
NÉANT

* le 25 septembre 2023 de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30
NÉANT

* le 26 septembre 2023 de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h30
Néant JEP

* le 27 septembre 2023 de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30
NÉANT

* le 28 septembre 2023 de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30

▷ Permanence du commissaire de 14h30 à 17h30 JEP
Visite de M. SIMONNOT - Maire de Boisguy-sur-Ecole et
Président de la CC2V :

Après étude du dossier d'enquête il n'a pas de remarque particulière
à formuler -

Le planning des travaux ^{Annexe B4} ne montre que deux lignes : Grande Rue
et rue du Moulin. Voir ^{4.5} tableau page 65 du Rapport de Phase 3 et
de phase 4 - Version 2.

Clôture de la permanence à 17h30

* le 29 septembre 2023 de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h00
NÉANT

* le 02 octobre 2023 de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30
NÉANT

* le 03 octobre 2023 de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h30
NÉANT

* le 04 octobre 2023 de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30.
Une personne est venue dans l'après-midi pour la commune
de Videlles mais sans commentaire.

* le 05 octobre 2023 de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30
NÉANT

* le 06 octobre 2023 de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h00 JEP
NÉANT